

# Le Journal de Sainte-Marie

N° 21  
Juillet  
2017

VIVRE MIEUX DE PORT-NOTRE-DAME  
AUX GRENETTES

## FOCUS ET ÉDITO

### ÉCOLES : Retour à la semaine des 4 jours

**E**n 2013, la répartition des heures d'apprentissage scolaire est modifiée. Les enfants ont classe sur quatre jours et demi. Deux après-midi par semaine, les enfants du groupe scolaire Louis Gaucher, participent aux TAPE (Temps d'Activités Péri-Éducatifs) organisés par l'ALSH.

En avril 2017, le gouvernement propose la possibilité de revenir à une semaine sur quatre journées de classe. Cette proposition est confirmée par décret du 27 juin dernier, le Directeur d'Académie pouvant sur demande de dérogation donner un avis favorable, après avoir recueilli l'avis des Conseils d'Écoles et avis des Conseils Municipaux.

Pour l'île de Ré, cette demande de dérogation, pour être favorable, est conditionnée à l'avis majoritaire des dix Conseils d'Écoles et des dix Conseils Municipaux, la cohésion du territoire est nécessaire. Les maires des dix communes se sont prononcés en faveur du retour à la semaine de quatre jours.

Après consultation auprès des parents, réalisée à Sainte-Marie avant les Conseils d'Écoles, les 26, 27 et 28 juin derniers, la grande majorité d'entre eux, 63%, plébiscitent ce retour à 4 jours d'école.



L'argument évoqué est la fatigue des enfants. Les Conseils d'Écoles de Sainte-Marie de Ré, représentés par dix parents, dix enseignants, une déléguée académique et deux élues ont été plus partagés, lors de la réunion du 29 juin : avis favorable en maternelle, défavorable en élémentaire.

Enfin, le Conseil Municipal réuni le 30 juin a rendu un avis très majoritairement favorable.

Le Directeur d'Académie a pris la décision vendredi 7 juillet d'accepter cette dérogation.

**La semaine de quatre jours sera effective dès le 4 septembre prochain, date de la rentrée scolaire 2017/2018.**

#### Qu'est-ce qui va changer ?

- Les horaires ont été votés par les Conseils des deux Écoles, sur proposition des Directrices :

Matin 8h30 - 12h,  
Après-midi 13h45 - 16h15.

- Pour faciliter l'organisation des parents, en fin de journée, une « récré » gratuite sera proposée de 16h15 à 16h30, sous la responsabilité des animateurs et des ATSEM communaux. La sortie officielle sera donc fixée à 16h30.

- La navette électrique communale, gratuite, maintiendra ses horaires de prise en charge des enfants (sous la responsabilité des parents) aux mêmes horaires que l'année précédente, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

- Le mercredi l'ALSH sera ouvert de 7h45 à 18h45. La navette assurera le transport des enfants le matin aux mêmes horaires que l'année scolaire précédente et le retour à 12h30 dans les mêmes conditions (sous la responsabilité des parents).

- La restauration scolaire sera assurée du lundi au vendredi ; le mercredi, pour les enfants inscrits à la journée au centre de loisirs, pendant les périodes scolaires.

- Chers parents, si ce n'est déjà fait, pensez à remplir dès maintenant les documents d'inscription pour la garderie périscolaire et la restauration scolaire.

A ce jour, malgré les effectifs d'élèves en baisse, nous arrivons à maintenir trois classes en maternelle et sept classes en élémentaire... Pour combien de temps ?

Bien-sûr chacun est libre de choisir école publique, école privée, scolarité sur La Rochelle. Mais tant de parents se battent pour le maintien de leurs écoles dans d'autres villages, pas si loin de nous, en Charente-Maritime ; ici, à Sainte-Marie, nous avons la chance d'avoir des enseignants de qualité, des animateurs et des agents communaux dédiés aux écoles, tous enthousiastes, une restauration scolaire enviée, des salles de classes et du matériel bien entretenus.

Les résultats scolaires des enfants de CM2 sont excellents cette année encore.

L'école c'est l'apprentissage de la vie, mais notre école c'est aussi le maintien de la vie permanente, de la vitalité et de l'attractivité de Sainte-Marie.

Le « regroupement des écoles » est en plein essor, la baisse des effectifs scolaires est en cause, j'espère qu'il n'en sera pas question pour Sainte-Marie ...

Bel été à tous les enfants et à leurs parents,

**Gisèle VERGNON**  
Maire de SAINTE-MARIE DE RÉ

Votre Maire,  
**Gisèle Vergnon**



**Directrice de la publication :**  
Gisèle Vergnon

**Comité de rédaction :** Gisèle Vergnon,  
Patrick Bendimerad, Cécilia Leroy-Le Barz

**Photos :** Mairie de Sainte-Marie de Ré

**Réalisation :** Cécilia Leroy-Le Barz •

**Impression :** IRO • Dépôt Légal n°1121



### Un petit tour de manège

Pour le plaisir des enfants, **deux jolis manèges sont présents sur les places d'Antioche et des Tilleuls.**

Que ce soit dans une voiture, à cheval, en calèche ou encore en camion de pompiers, les enfants auront le choix de leur monture durant tout l'été.

Les manèges sont ouverts, tous les jours en juillet et août, de 10h à 13h et de 16h30 à 22h30 environ. (Horaires pouvant varier de 30min selon affluence)





# MÉDIATHÈQUE

Comme chaque année, une **bibliothèque de plage** est installée sur la plage de Montamer, en accès libre, du 15 juin au 15 septembre. Venez profiter d'un cadre reposant pour vos lectures d'été.



## Nouveautés

La médiathèque devient le lieu de nouveaux divertissements depuis l'ouverture des secteurs 'jeux vidéo' et 'jeux de société' en accès libre, aux horaires d'ouverture.



# Un concours d'écriture à Sainte-Marie

La Médiathèque de Sainte-Marie associée à l'ANCRE Maritaise lancent la 1<sup>re</sup> édition d'un concours d'écriture ayant pour thème « Sainte-Marie de Ré : mon village ».

Ce concours s'adresse à 3 catégories : les enfants, les adultes et les professionnels de l'écriture. Limités à 5 000 mots maximum, dactylographiés, soit une feuille A4 recto-verso, les écrits sont à envoyer jusqu'au 26 juillet 2017 par courrier électronique à : [concoursecriture17740@gmail.com](mailto:concoursecriture17740@gmail.com).

Le règlement du concours est disponible à la Médiathèque et à l'ANCRE Maritaise, ainsi que sur leurs sites internet. Un jury, composé de membres de la Médiathèque et de l'ANCRE Maritaise, sera en charge de la sélection des textes, selon le respect du thème, la qualité de l'écriture et de la narration ainsi que l'originalité.

Trois lauréats par catégorie seront récompensés par des lots lors d'une soirée de remise des prix, au cours de laquelle seront lus les textes primés. Cette soirée se déroulera le mercredi 9 août 2017 à 18h à l'ANCRE Maritaise.



# INITIATIVE

## Devenez Observateur de l'Atlantique



Opération menée par l'Aquarium La Rochelle et l'Observatoire PELAGIS (Université de La Rochelle/CNRS) sur toute la façade Manche-Atlantique.

Dans le cadre de cette campagne, vous êtes invité à leur transmettre vos observations de baleines, dauphins, phoques et tortues marines par téléphone, par mail, par VHF aux sémaphores ou par l'envoi de fiches d'observations. Ces dernières sont disponibles en capitainerie ou sur les sites internet : [www.aquarium-larochelle.com](http://www.aquarium-larochelle.com) et [www.observatoire-pelagis.cnrs.fr](http://www.observatoire-pelagis.cnrs.fr).

Ces données permettent d'identifier les espèces présentes sur le territoire ainsi que leur fréquence d'observation. Ces études sur les populations marines et leurs comportements sont autant d'indicateurs précieux témoignant de la qualité du milieu marin.

Ce simple geste permet de contribuer à l'amélioration des connaissances sur ces espèces protégées et ainsi participer à leur conservation.

**ANIMAUX VIVANTS OU MORTS À LA DÉRIVE... TOUS SONT À SIGNALER !**

**Pour les tortues marines et poissons-lunes :** [tortues@aquarium-larochelle.com](mailto:tortues@aquarium-larochelle.com). Aquarium La rochelle - Centre d'Études et de Soins pour les Tortues Marines - Quai Louis Prunier BP4 - 17002 La Rochelle Cedex 1. Tél : 05 46 34 00 00.

**Pour les mammifères marins :** [pelagis@univ-lr.fr](mailto:pelagis@univ-lr.fr) - Tél : 05 46 44 99 10. Observatoire Pelagis - UMS 3462 - Université de La Rochelle - Pôle analytique - 5, allée de l'Océan - 17000 La Rochelle.

Les mammifères marins et les tortues marines sont des espèces protégées, ce qui implique d'éviter de les perturber. Ce sont des animaux sauvages qui sont dans leur élément. Lors d'une observation en mer, quelques règles de conduites sont à prendre :

- réduire sa vitesse et rester à distance pour laisser évoluer les animaux ;
- tout déchet peut être néfaste pour ces espèces, ne rien jeter par-dessus bord ;
- remplir une fiche d'observations et la transmettre ou contacter directement l'Aquarium La rochelle ou l'Observatoire Pelagis !

# NOUVEAUX COMMERÇANTS

## Le Médical Rétais

Nouveau propriétaire de la boutique 'Médical Rétais' depuis le 16 mars 2017, M. SOL est également propriétaire d'une boutique de matériel médical à Saint-Julien en Haute Vienne.

En vacances chez des amis, il vient régulièrement sur l'île de Ré et passait souvent devant la boutique.

Un jour, un commercial d'une enseigne de produits médicaux lui annonce que le commerce place d'Antioche est en vente. Il le rachète alors en conservant les deux employés déjà en poste, Hervé installateur/livreur et Sylvie à la boutique. (cf photo)

Boutique de location et vente de matériel médical pour le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées ainsi que la vente de produits pour les professionnels de santé, Le Médical Rétais est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h.

Contact : 05 46 30 20 32 - [medicalretais@orange.fr](mailto:medicalretais@orange.fr)



## La Sol en Ré



Originaire de La Rochelle, Romain BETHANIS est le nouveau propriétaire de la poissonnerie La Sol en Ré, Cours des écoles.

Ancien responsable d'un magasin semi-grossiste pour les poissonniers professionnels, il avait pour projet d'ouvrir un jour son propre commerce. C'est chose faite depuis le rachat de La Sol en Ré, le 1<sup>er</sup> août 2016.

La Sol en Ré est ouverte tous les jours de 9h à 12h30 en haute saison et fermé le lundi en basse saison. En juillet et août, ouvert également de 17h à 19h.

Contact : 05 46 30 12 47

## Le Sainte-Marie Presse

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016, Christophe ROUZE est le nouveau propriétaire du Sainte-Marie Presse, place d'Antioche. Précédemment, propriétaire d'une agence de communication, c'est une totale reconversion qui s'est offerte à lui.

En effet, Christophe et Krystell Rouze souhaitaient vivre sur l'île de Ré et par le biais d'une agence immobilière, l'opportunité de reprendre le bureau de Presse de Sainte-Marie s'est présentée au bon moment. Ils connaissaient déjà le village et l'idée d'y vivre les a séduit.

« Je trouvais que Sainte-Marie méritait d'avoir une boutique toute neuve, c'est pourquoi j'ai décidé de revoir complètement son agencement et son concept. Le résultat est surprenant et, au dire des clients, plutôt réussi. »

Christophe et Krystell vous accueillent du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h. Le samedi de 7h30 à 12h30 et de 15h à 19h. Le dimanche de 8h30 à 12h30.

Le magasin est ouvert non-stop tous les jours de la semaine de 7h30 à 20h sauf le dimanche de 8h30 à 20h et ce durant toute la saison estivale.

Contact : 05 46 30 11 80

# ACTUALITÉ

## Les artisans des Ateliers Dazelle vous attendent



Entre peintures, verres et textiles, les différents artisans des Ateliers Dazelle, 2 bis rue Chantecorps, vous attendent afin de vous faire découvrir leurs métiers et leurs créations.

> L'atelier des salsifis vous propose des créations textiles tous les jours de 10h30 à 13h et de 16h à 19h30. Contact : 06 29 12 77 70.

> Christel et Jean-Emmanuel Clouzier, atelier du verre et mosaïque, vous accueillent tous les jours de 10h30 à 13h et de 16h à 19h30. Contact : 06 09 01 07 43.

> L'atelier Patine de Ré de Martine Blanc, peinture et bronze, est ouvert tous les jours sauf le mardi de 10h30 à 13h et de 16h à 19h. Contact : 06 16 38 32 63.

> L'association Ile, Art et Culture a investi également un atelier. Contact : 06 81 82 55 26

## Crieur de rue

Du haut d'une borne en béton, le crieur de rue présente les nouvelles locales à la population.



Ainsi, durant l'été, Sébastien «Le porteur de voix», François et sa troupe animeront les marchés de Sainte-Marie, place des Tilleuls et place d'Antioche.

Proverbe, poème, chronique historique, événements communaux ou encore message des habitants, laissez-vous transporter par ces tirades énoncées toujours avec une pointe d'humour.

Sébastien sera présent du 11 juillet au 18 août, les mardis et jeudis à 11h15 place de l'église, 12h place des Tilleuls et 12h45 place d'Antioche.



APPEL À CRI

Mot d'amour ou maux du quotidien, anecdotes ou événements, ou simplement une histoire à raconter ...

PARTAGEZ-LES

Déposer vos messages dans les boîtes mises à votre disposition :

- place d'Antioche à côté du bureau d'information touristique,
- place des Tilleuls à côté du restaurant les Tilleuls,
- place Eudes d'Aquitaine à côté de l'église,
- au parc Montamer à côté de l'Ancre Maritaise.



## Retour sur... deux grandes inaugurations à Sainte-Marie de Ré



Sous un soleil radieux, entre musique, jeux en bois géants, expositions et courses de trottinettes et de caisses à savon l'inauguration du Cours des écoles et de l'ancienne école de La Noue s'est déroulée dans la bonne humeur et la convivialité.

Les courses de trottinettes et de caisses à savon se sont enchaînées sous le regard et les encouragements d'un public venu nombreux. Puis une distribution de bonbons est venue récompenser les enfants. Quant aux participants des courses de caisses à savon, dont les Services Techniques de Sainte-Marie sont sortis vainqueurs, chaque équipe s'est vu remettre un panier garni.

Enfin, l'exposition des anciens élèves de l'école de La Noue a, quant à elle, rencontré un vif succès et a replongé, pour quelques heures, les visiteurs sur les bancs de l'école.



Fanfare, expositions, démonstrations d'associations et concerts étaient proposés aux nombreux visiteurs lors de cette journée d'inauguration de l'Espace Culturel et Associatif des Paradis.

Le projet, lancé fin 2015, a vu son épilogue le samedi 24 juin en présence de nombreuses personnalités et des habitants de la commune. Cet espace, à vocation culturelle et associative est avant tout un outil au service du lien social, un lieu ouvert sur l'extérieur, un lieu d'éveil aux autres, à la musique, au théâtre, au cinéma, aux réunions familiales, au tourisme d'affaires et à certaines pratiques sportives.

### Surveillance de la plage de Montamer

À Sainte-Marie de Ré, la plage de Montamer est surveillée du 8 juillet au 3 septembre 2017 par des Maîtres Nageurs Sauveteurs du SDIS, rémunérés par la commune.

Un arrêté de la mairie du 4 mai 2014 réglemente la sécurité et la tranquillité des usagers sur les plages communales.

En outre, pour le bien-être de tous les usagers du plan d'eau de Montamer, la circulation de tout engin nautique (inerte ou à moteur), notamment planche à voile et planche de surf, est interdite à l'intérieur de la bande littorale des 300 mètres, délimitée par des bouées jaunes, pendant toute la durée de la surveillance.

La baignade n'est pas surveillée sur les autres plages de la commune.

Nous demandons à chacun d'être prudent et de respecter les règles de sécurité, telle que se préserver du soleil.

Pour cela, pensez à emporter votre chapeau, lunettes de soleil, crème solaire, parasol et bouteilles d'eau... Evitez de vous exposer au soleil entre 14h et 16h.

### Nettoyage des plages de Sainte-Marie



Chaque été depuis 2011, Sainte-Marie de Ré met en place un nettoyage manuel et sélectif des plages de la commune.

Les déchets polluants plastiques, bouteilles, filets, canettes, mégots...) sont ramassés, tandis que tous les déchets d'origines végétales (algues) ou animales (capsules d'oeufs de raies...) sont laissés car sources de nourriture pour d'autres animaux, engrais pour fixer des plantes sur la dune ou encore lieu de nichage pour certains oiseaux.

Pour retrouver Bénédicte, Jérôme et leurs chevaux (UNESCO et GRISOU), rendez-vous les jours et horaires suivants de juillet et août, sur les plages indiquées :  
Lundi et jeudi dès 7h30 : Montamer  
Mardi et vendredi dès 8h : Basse-Benaie  
Mercredi dès 8h : la Salée

### Bourse au permis de conduire : une jeune bénéficiaire à Sainte-Marie

La bourse au permis de conduire est un outil de promotion d'accès des jeunes au permis de conduire et à la vie sociale.

Ce dispositif concerne les jeunes de 18 à 25 ans et consiste en la prise en charge, par la municipalité du lieu de résidence, d'une partie du coût de la formation en contrepartie d'une activité d'intérêt collectif.

Actuellement, une jeune Maritaise en bénéficie au sein de la mairie, Soizic Soulard qui a pour mission l'entretien des locaux et des salles communales.

À ce jour et selon délibération, la municipalité verse 1000 euros maximum directement à l'auto-école en fonction du temps de travail effectué et dès lors que le jeune est titulaire du code de la route.

Pour postuler à ce dispositif, il vous suffit de vous inscrire à une auto-école conventionnée à la bourse au permis de conduire et 'permis à 1 euro par jour' dont vous trouverez la liste sur le site [www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr).

- de vous inscrire à une auto-école conventionnée à la bourse au permis de conduire et 'permis à 1 euro par jour' dont vous trouverez la liste sur le site [www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr).





## JUILLET

**Jeudi 13 à partir de 21h45**  
Retraite aux flambeaux  
Place de l'Église vers place Antioche  
suivi d'un spectacle de clown Albert Knût

### Vendredi 14 - FÊTE NATIONALE

**8h** - Réveil en Fanfare du haut du clocher  
**11h30** - Défilé et cérémonie - Mairie  
**21h30** - distribution lampions  
**22h30** - retraite aux flambeaux  
Place des Tilleuls - Plage de Montamer  
**23h** - FEU D'ARTIFICE  
Plage de Montamer  
**23h30** - Bal «Art Pimpers» - Place des Tilleuls

**Dimanche 16 de 8h à 19h**  
Brocante au Stade de football

**Mardi 18 à 14h**  
Tournoi de jeux vidéo **LES MARDIS** de juillet et août à la Médiathèque

**Mercredi 19 à partir de 9h**  
Expo-vente peintures 'Petit format'  
Île, Art et Culture - École de La Noue  
**18h** - Bricol'en famille **LES MERCREDIS** de juillet et août à la Médiathèque

**Jeudi 20 à partir de 19h**  
Marché gourmand avec vente de produits du terroir - Place Antioche

**Vendredi 21 à 10h30**  
Contes en vadrouille proposés par la Médiathèque dans un lieu différent **LES VENDREDIS** de juillet et août.  
**18h** - Jeux de société **LES VENDREDIS** de juillet et août à la Médiathèque  
**20h** - Loto Salle Antioche

**Lundi 24 à 21h30**  
**MUSIQUE EN RÉ** - NOMAD lib'  
Concert gratuit en plein air  
Place de l'Église (dans l'église si mauvais temps)

**Mardi 25 à 18h**  
Spectacle Guignol - place Antioche

**Mercredi 26 de 10h à 18h**  
Braderie de livre à la Médiathèque

**Jeudi 27 de 19h à 23h**  
**LA NOUËVELLE SOIRÉE GOURMANDE**  
Place des Tilleuls  
à partir de 19h30  
Loto à la Salle Antioche

**Dimanche 30 de 8h à 19h**  
Brocante Vide-greniers et animation «animaux de la ferme»  
Parc de Montamer

## AOÛT

**Jeudi 3 à 18h**  
Spectacle Guignol - place Antioche

**Dimanche 6 à 9h**  
Messe - Chapelle Saint-Sauveur  
suivi de la Bénédiction de la messe  
**19h** - Fête de La Noue - Place des Tilleuls

**Mardi 8 à 20h** - Loto - Salle Antioche

**Mercredi 9 à partir de 9h**  
Expo-vente peintures 'Petit format'  
Île, Art et Culture - Salle Antioche  
**18h** - Remise des prix du concours d'écriture à l'ANCRE Maritimee

**Jeudi 10 de 19h à 23h**  
**LA NOUËVELLE SOIRÉE GOURMANDE**  
Place des Tilleuls  
Tables à disposition et produits des commerçants proposés à la dégustation (Olives, Saucisson et Jambon sec, Huîtres et assiettes de vanets, Vins et canelés de Bordeaux, Brochettes de viande et poissons à la plancha, Paëlla, Moules et Escargots. Crêpes salées, Gaufres, Chichi et Crêpes sucrées.)

**Vendredi 11 de 9h à 13h**  
Don du sang - Salle Antioche

**Dimanche 13 de 8h à 19h**  
Brocante - Stade de football

**Lundi 14 à 20h30**  
Loto - Complexe Les Grenettes

**Mercredi 16 à 18h**  
Spectacle Guignol - place des Tilleuls

**Vendredi 18 à partir de 19h**  
Marché gourmand avec vente de produits du terroir - Place des Tilleuls

**Mercredi 23 de 10h à 18h**  
Braderie de livre à la Médiathèque

**Jeudi 24 à partir de 21h**  
**4<sup>E</sup> NUIT 'VILLAGE ÉTOILÉ'**  
Distribution de lampions et défilé animé par un groupe de jazz de la place Antioche jusqu'au camping de la côte sauvage.  
Halte animation à la Médiathèque, puis au parking du cimetière et halte finale, au parking à vélo près du camping, avec animations (LPO, ADEPIR, Ré Astronomie, Ribouldingue, ....)



### Planning des visites de l'église de 10h à 12h30

- Les mardis du 4/07 au 5/09 sauf le 15 août décalé au mercredi 16.
- Le 16/09 de 14h30 à 17h30
- Le 17/09 de 10h à 12h et de 14h30 à 17h30

### Planning des visites du clocher de 10h à 12h

- Les mardis du 4/07 au 12/09
- Les jeudis du 20/07 au 14/09
- Les dimanches du 9/07 au 27/08 sauf le 6.
- Les 16 et 17/09 de 10h à 12h et de 14h30-17h30

## SEPTEMBRE

**Mercredi 6 à 15h30**  
Histoire de ... à la Médiathèque

**Dimanche 10 de 10h à 18h**  
Fête des Associations à Ars en Ré  
**12h** - Pique-Nique de l'APE  
Parc de Montamer

**Vendredi 15 à 19h**  
Inauguration exposition et conférence «Maisons blanches aux volets verts, patrimoine immatériel de l'île de Ré?» par Daniel Bernard, auteur et poète à la Médiathèque

### Samedi 16 et Dimanche 17 JOURNÉES DU PATRIMOINE

**Samedi de 14h30 à 17h30**  
Visite de l'église

**Samedi et dimanche 10h à 12h et de 14h30 à 17h30**  
Visite du clocher de l'église

**14h30 à 17h30** - Visite des chapelles Saint-Sauveur et Port Notre Dame

**Dimanche 10h à 12h et de 14h30 à 17h30**  
Visite de l'église

**15h30** - Concert Résonance  
Chapelle Saint-Sauveur

**Samedi 23 à 10h30**  
Contes, brioches et cie avec Marie-Ange Frey à la Médiathèque

**Mercredi 27 à 10h**  
Éveil aux livres avec Nadja à la Médiathèque

**Jeudi 28 à 20h**  
Assemblée Générale de l'APE  
Salle des Tilleuls

**Vendredi 29 à 17h**  
Club de lecture à la Médiathèque



Programme d'été de l'Ancre Maritimee

## SORTIES

**14, 21/07 et 4/08 à 10h**  
Sortie Nature «oiseaux et plantes»  
Ainsi que le 27/07 à 19h30, 11/08 à 19h, 18/08 à 14h30 et 25/08 à 19h.

**Les 17, 18, 19/07 de 15h15 à 17h15**  
Sortie enfants 4 à 8 ans «L'école buissonnière»

**Mercredis 19 et 27/07 à 20h30**  
«À l'écoute de la nuit»

**Lundi 24/07 à 12h**  
«Faune et flore marines à marée basse»  
Ainsi que le 26/07 à 12h30 et le 7/08 à 10h.

**Mercredis 16/08 et 23/08 à 20h30**  
Voyage-lecture dans la forêt maritime  
«60 minutes dans la vie d'une forêt»

## VISITES GUIDÉES

**Dimanche 16 à 15h**  
Visite guidée «Les trésors du bord de mer»  
Ainsi que le 27/07 à 13h, le 9/08 à 11h15, le 17/08 à 18h, le 24/08 à 11h45 et le 28/08 à 14h45.

**Vendredi 21/7 à 8h30**  
Visite guidée d'une écluse à poissons  
Ainsi que le 24/07 à 11h, le 26/07 à 12h30, le 28/07 à 14h, le 2/08 à 19h, le 8/08 à 11h, le 10/08 à 12h15, le 12/08 à 13h30, le 13/08 à 14h15, le 18/08 à 19h30, le 21/08 à 10h, le 23/08 à 11h30 et le 25/08 à 13h.

## CONFÉRENCE

**Jeudis 20/07 et 17/08 à 19h**  
Conférence gratuite «Tortues luths et mammifères marins autour de l'île de Ré»

## THÉÂTRE

**Vendredis 21 et 28/07, 4 et 11/08 à 20h30**  
Théâtre «Abeille au singulier»  
à la Maison du meunier ou à l'Ancre selon météo

Découvrez également les divers «ATELIERS CRÉATIFS» de l'ANCRE.

Informations et réservations à l'ANCRE  
Mercredi au dimanche 10h-13h et 15h-18h30  
63, Cours des Jarrières  
05 46 55 41 38 - www.ancremaritime.fr

sous réserve de modifications

# INFOS PRATIQUES

## Plan national canicule !

Comme chaque été le plan national canicule est activé du 1<sup>er</sup> juin au 31 août.

En cas de vague de chaleur, pensez à :

- Fermer les volets et les rideaux des façades exposées au soleil ;

- Provoquer des courants d'air dans tout le logement ;

- Éviter d'utiliser des appareils électriques chauffants (four...);

- Éviter de sortir aux heures les plus chaudes et rester dans les pièces les plus fraîches du domicile ;

- Éviter les activités extérieures (courses, jardinage, bricolage, sport...);

- En cas de sortie, préférer le matin tôt (avant 11h) ou le soir tard (après 21h) et rester à l'ombre ;

- Se rafraîchir régulièrement, s'hydrater et adapter son alimentation ;

- Se mouiller régulièrement la peau ;

- Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif et continuer à manger normalement.

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre du CCAS de la mairie, vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule.



## Les réserves d'eau en Charente-Maritime

Le département de la Charente-Maritime est marqué depuis l'été 2016 par un très fort déficit de pluie. Ainsi, la période 2016/2017 est l'année la plus sèche depuis 1959. La situation hydrologique est très préoccupante et risque de se détériorer.

Dans ce contexte, il est de la responsabilité de tous les usagers d'utiliser l'eau de manière économe et raisonnée en limitant entre autre le lavage des véhicules et le remplissage des piscines privées.

La mobilisation de tous devrait permettre de retarder un étiage sévère (débit minimal d'un cours d'eau) susceptible de toucher tous les usagers.



## Nouveau policier municipal

Suite au départ d'Anthony Rautureau, la municipalité vous informe de l'arrivée d'un nouveau policier municipal, Thierry VACHER, depuis le 1<sup>er</sup> juillet. Ce dernier, 45 ans, était policier Municipal à Loix depuis 2006.



Sainte Marie de Ré